

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-565 du 27 Novembre 1990

chargeant Monsieur Nicéphore SOGLO,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement
de l'intérim du Président de la Répu-
blique pour compter du 27 Novembre 1990.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N°90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N°90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU la Loi Constitutionnelle N°90-022 du 13 Août 1990 portant Organisation des Pouvoirs durant la période de Transition notamment en son article 15 ;
- VU le Décret N°90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant Composition du Gouvernement de Transition ;

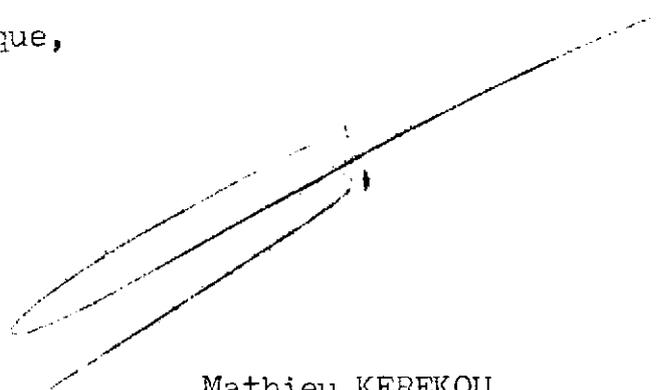
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du Mardi 27 Novembre 1990, Monsieur Nicéphore SOGLO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement assurera l'intérim du Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres dès le départ de la Délégation Présidentielle pour BAMAKO, République du Mali.

Article 2.- Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 27 Novembre 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 HCR 4 PM 4 SGG 4 SPD 2 CS 1 Tous Ministères 15
Départements 6 DC/MIL/PR 1 JORB 1.-